N° 522 | 4 MARS 2022

FOOT 93

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DU DISTRICT
DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL

SAM. DIM.

BMF EN APPRENTISSAGE
PAGE 7

INFOS DISTRICT
PAGE 2

ACTUALITÉS
PAGE 4

CSG & SR
PAGE 8

93 LE DISTRICT CLUB DES PARTENAIRES
Seine Saint Denis LE DÉPARTEMENT
îledeFrance
Crédit Mutuel
DVS-SERPEV
FRANCE
LA LIGUE

INFOS DISTRICT

Retrouvez les dernières actualités du District de la Seine-Saint-Denis de Football sur toutes nos plateformes internet :

- Sur notre site internet officiel : district93foot.fff.fr
- Sur nos réseaux sociaux :

@district93foot

@district93football

@district93foot

HORAIRES D'OUVERTURE DU STANDARD TÉLÉPHONIQUE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	FERMÉ	14H00 - 18H00
MAR.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
MER.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
JEU.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
VEN.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
SAM.	FERMÉ	FERMÉ
DIM.	FERMÉ	FERMÉ

INFOS DISTRICT

ÉLU DE PERMANENCE : WEEK-END DU 5 ET 6 MARS 2022

Monsieur HADEF Ahmed sera à votre écoute durant ce week-end du 5 et 6 mars 2022 au 06 69 25 92 93.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.);
- problèmes réglementaires (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.);
- anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport pour suite à donner.
En aucun cas il ne sera répondu sur la pose d'une réserve ou tout sujet réglementaire ainsi que le fonctionnement de la FMI.
Nos amis Arbitres doivent contacter directement leur référent.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

ACTUALITÉS

DISPARITION DE MONSIEUR EDOUARD EMICA

Nous avons appris avec une grande tristesse le décès de Monsieur Edouard EMICA Secrétaire Général du club de Tremblay F.C., à l'âge de 69 ans.

Passionné, il a consacré plus de 40 ans de sa vie à son club. Ce dernier a souhaité le remercier en le nommant Président d'honneur l'année passée.

Edouard était également membre de la Commissions départementale de prévention médiation et éducation (C.D.P.M.E.).
Lors de la prochaine rencontre de championnat, toutes les catégories du club observeront une minute de silence afin de lui rendre un dernier hommage.

A sa famille, ses amis, son Président Monsieur Arnold MAKWO, le Président Monsieur Nasser GAMMOUDI, le Comité de Direction, les commissaires et l'ensemble du District, émus, adressent leurs sincères condoléances.

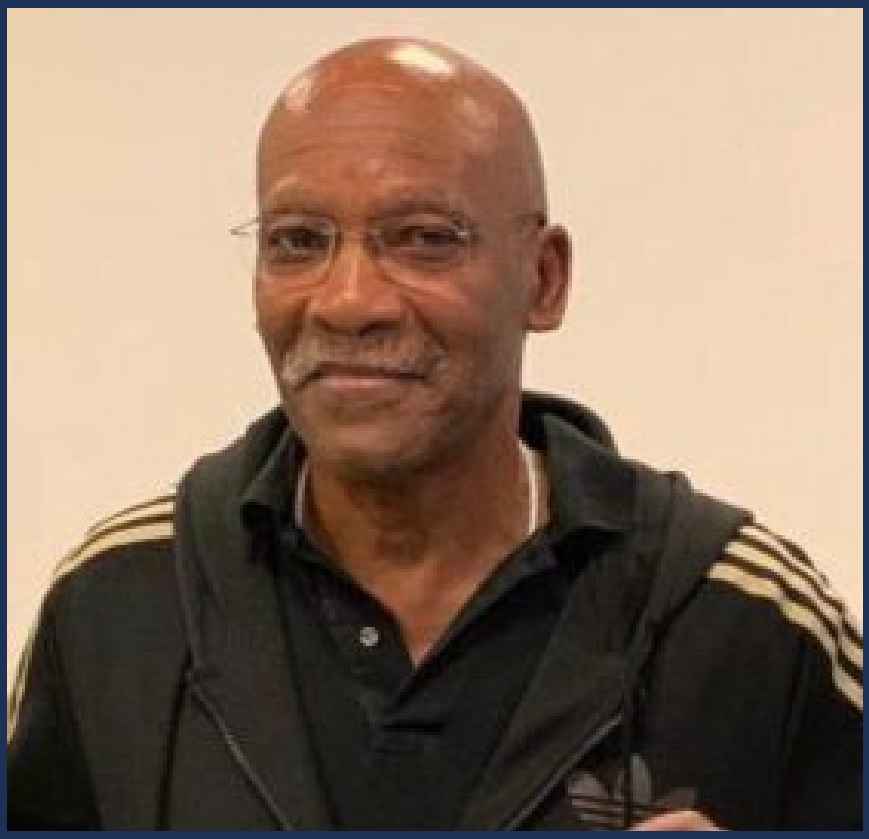

ACTUALITÉS

CATALOGUE DES FORMATIONS 2021-2022 ACTUALISÉ AU 01/03/22

Vous trouverez ci-après, le catalogue des formations pour la saison 2021-2022 : Catalogue formation au 01.03.2022 VF actualisé avec les modules d'avril.

Vous souhaitez vous inscrire à une formation ?

- Trouver la formation qui vous correspond ;
- Cliquer sur « Inscription », dès lors que ce dernier est inscrit en vert ;
- Vous serez par la suite redirigé vers la page d'inscription.

Vous souhaitez connaitre le contenu d'un module ?

- Cliquer sur le module en question ;
- Vous serez par la suite redirigé vers son contenu.

ACTUALITÉS

ACTUALISATION AU 28 FÉVRIER 2022 DU PROTOCOLE DE REPRISE DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Nous vous communiquons officiellement ci-après le protocole des compétitions régionales et départementales actualisé.
Ce dernier est accompagné du tableau récapitulatif des mesures sanitaires pour le sport à compter du 28 février.

Protocole de Reprise des Compétitions Régionales et Départementales

(et Coupes Nationales pendant la période de délégation)

Saison 2021-2022

Préconisations fédérales tirées de l'application du Décret n° 2022-51 du 22 janvier 2022, applicables dès le lundi 28 février 2022

Contexte COVID-19

ACTUALITÉS

BMF EN APPRENTISSAGE : LES INSCRIPTIONS POUR LA SAISON 2022/2023 SONT OUVERTES (IR2F)

La Ligue Paris Ile-de-France de Football et son Institut Régional de Formation du Football (IR2F) ouvrent les inscriptions à la formation 2022/2023 du Brevet de Moniteur de Football (B.M.F) en apprentissage.

Le Brevet de Moniteur de Football en Apprentissage (B.M.F. app) c'est :

- Une formation en alternance et sous contrat d'apprentissage sur une saison ;
- Pour les jeunes de 16 à 29 ans révolus.

Pour l'apprenti c'est :

- Être rémunéré, pendant sa formation en tant que salarié ;
- Bénéficier de la gratuité des frais de formation.

Pour l'employeur (club) c'est :

- Former un futur salarié et lui apprendre un métier qualifiant ;
- Bénéficier d'avantages financiers lors du recrutement.

Le dossier d'inscription est à télécharger en CLIQUANT ICI et à retourner dûment complétés et accompagnés des documents demandés avant le vendredi 22 avril 2022, cachet de la Poste faisant foi, par voie postale, à l'adresse suivante : Ligue de Paris Ile-de-France de Football Campus Technique Domaine de Morfondé 77 270 VILLEPARISIS ou par mail à formations@paris-idf.fff.fr.

Cette formation qualifiante est soumise à des tests de sélection : les candidats, dont le dossier sera complet, seront convoqués à un examen écrit et oral afin d'intégrer la formation. Les tests de sélection auront lieu les 3, 5 et 6 mai 2022.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en raison de la crise sanitaire nous ne pouvons pas assurer que les dates mentionnées dans les dossiers d'inscription seront maintenues en l'état. En cas de modification, vous en serez informés.

Pour plus d'information, une réunion de présentation du dispositif est prévue le lundi 23 mai 2022.

La Ligue de Paris Ile-de-France de Football et son service formation se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans ce processus d'inscription (informations pratiques, financières etc.) au 01.85.90.03.70 ou à formations@paris-idf.fff.fr.

ACTUALITÉS

CHALLENGE U11 FEMININ - 1ER TOUR

Le 1er tour du challenge U11 féminin aura lieu le samedi 12 mars sur plusieurs site.

Vous trouverez toutes les informations sur les documents suivant :

- Organisation challenge U11F - 1er tour
- REGLEMENT challenge U11F
- Feuille de matchs 5 équipes
- Feuille de matchs 4 équipes
- Feuille de jonglerie
- Feuille de licences

FESTIVAL FOOTBALL U13 FEMININ - 1ER TOUR

Le 1er tour du Festival Football U13 féminin aura lieu le 12 mars 2022 sur différent site.

Vous trouverez toutes les informations sur les documents ci-dessous :

- Organisation FFU13 - 1er tour
- Feuille de jonglerie FFU13
- feuille_de_LICENCES-FFU13
- Feuille-de-matchs-4-équipes.xls[2305843009214050689]
- REGLEMENT FFU13F

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 1ER MARS 2022 EN VISIOCONFÉRENCE

PRÉSIDENCE : M. JAMAL SOUADJI

PRÉSENTS : MM. MARCEL FRIBOULET, MANUEL COBO, MOHAMED RAOUADI (CDA), GÉRARD VIVARGENT (CD).
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ERIC TEURNIER (ADMINISTRATIF)

EXCUSÉ : M. JEAN CLAUDE NJEHOYA.
NON EXCUSÉS : MME. DJAIMILA BENSLIMANE (CD), M. MUSTAPHA MANSOUR.

***

Début de la réunion à 19H00

Seniors D1 Féminines51253.1 Atlético Bagnolet/Ja Drancy 2 du 26/2/22

La Commission,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,
Après lecture du rapport de l'Arbitre sur la FMI dans « observations d'après match »,
Demande aux deux clubs de fournir un rapport circonstancié d'explications pour sa prochaine réunion,
Une décision sera prise ce jour.

***

U16 D1 Match 52209.1 Espérance Aulnaysienne/Montreuil Fc du 20/2/22

La Commission,
Hors la présence de M. Jean Claude NJEHOYA qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Prend connaissance de la demande d'évocation de l'Espérance Aulnaysienne sur la participation de M. Ryan HMANI BOUDAYA Lic. 2546427492 de Montreuil Fc susceptible d'être en état de suspension lors de la rencontre en rubrique, pour la dire recevable en la forme,
Considérant l'article 30 ter du règlement sportif général du District 93,
Demande ses éventuelles observations à Montreuil Fc,
une décision sera prise lors de la prochaine réunion,
Reprise du dossier,

Après lecture du rapport de Montreuil Fc revenant notamment sur le match arrêté du 6/2/22,
Constatant que M. Ryan HMANI BOUDAYA a écopé d'un match de suspension ferme à compter du 31/1/22
Constatant que la rencontre de championnat du 6/2/22 Ja Drancy 3/Montreuil Fc a été arrêtée suite à une grave blessure d'un joueur de Montreuil Fc,
Constatant que M. Ryan HMANI BOUDAYA ne figure pas sur cette feuille de match,
Considérant l'article41.4.2 du règlement sportif général du District qui précise : « au cas où la rencontre est interrompue, pour quelque cause que ce soit, le joueur suspendu inclut cette rencontre dans le décompte de sa pénalité, si la rencontre interrompue est donnée à rejouer, le joueur suspendu ne peut prendre part à cette rencontre »,
Considérant que M. Ryan HMANI BOUDAYA Lic. 2546427492 de Montreuil Fc a purgé son match de suspension lors de cette rencontre,
Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort, Dit score acquis sur le terrain,
Débite Espérance Aulnaysienne des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

***

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

U11 F Poule B Match 55440.2 Rc St Denis/Blanc Mesnil Sf du 12/2/22

La Commission,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Prend connaissance de la réclamation du Rc St Denis sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de Blanc Mesnil Sf susceptible de ne pas être licenciée pour la saison en cours pour la dire recevable en la forme,
Après vérification des licences des joueuses de Blanc Mesnil Sf inscrites sur la feuille de match en rubrique,
Décide de convoquer lors de sa prochaine réunion en visio-conférence M. Julien GOUT Directeur Technique de Blanc Mesnil Sf.
Après un début d'audition de M. GOUT de Blanc Mesnil Sf,
Constatant qu'un problème de batterie l'a empêché de poursuivre l'audition et ne pouvant se reconnecter,
Reconvoque pour sa réunion du 1er mars prochain en présentiel à 19h15 M. Julien GOUT Directeur Technique de Blanc Mesnil Sf.,
Reprise du dossier,
Constatant l'absence non excusée de M. Julien GOUT de Blanc Mesnil Sf,
Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à Blanc Mesnil Sf pour en maintenir le gain au Rc St Denis (3 points, 3 buts),
Inflige une amende à Blanc Mesnil Sf pour absence non excusée d'un de ses membres dûment convoqué,

Demande à Blanc Mesnil Sf de participer au Critérium avec des joueuses licenciées sous peine de retrait de l'équipe, vérification sera faite à partir du 16 mars prochain.
Débite Blanc Mesnil Sf des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

***

Futsal D1 50853.2 Sport Ethique/Aulnay Nord Plus du 26/2/22

La Commission,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Prend connaissance de la réclamation de Sport Ethique sur la participation en tant qu'arbitre d'un officiel ayant ses deux frères qui jouent dans le club adverse et représentant un club de la même ville qu'Aulnay Nord Plus, ne respectant pas l'éthique, étant partial dans ses décisions,
Constatant que M. Marwane EL MIR possède une licence d'Arbitre au sein du club d'Aulnay Futsal,
Considérant dès lors que règlementairement parlant, rien ne s'oppose à ce que M. EL MIR arbitre un match d'équipes qu'il ne représente pas au niveau du Statut de l'Arbitrage,
Dit réclamation non fondée,
Débite Sport Ethique des frais de dossier,
Transmet le dossier à la CDA pour éventuelle suite à donner.
Prend connaissance de la réclamation de Sport Ethique sur la participation de M. Marwane EL MIR en tant que joueur non licencié au sein du club d'Aulnay Nord Plus,
Constatant l'envoi de documents nouveaux joints au dossier à analyser,
Reporte sa décision lors de la prochaine réunion.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

***

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

FORFAITS

Forfait Coupe

U14 District Cup Fc 93 Bobigny 2/**Csl Aulnay 2** du 26/2/22
Futsal Les Artistes/**Pierrefitte Fc** du 26/2/22

3è Forfait – Forfait Général

U16 D4 B **Etoile Fc Bobigny**

***

TOURNOI

Sport Ethique :« The Ladies Futsal » du 13/3/22 : Manque litiges statués par le District en dernier ressort et valeur des récompenses

***

FEUILLES DE MATCHESNON PARVENUES

1ère demande :

Seniors Coupe **Montfermeil Fc**/Fc Les Lilas du 27/2/22
U20 Coupe **Red Star Fc**/Fc 93 Bobigny du 27/2/22
U18 F **Fc Aulnay**/Rc St Denis du 26/2/22
U18 F **Ass Noiséenne**/Fc Romainville du 26/2/22
U14 District Cup **Uf Clichois 2**/As Jeunesse Aubervilliers 2 du 26/2/22
U14 District Cup **Fc Livry Gargan 2**/Af Epinay 2 du 26/2/22
U14 D3 A **Sevran Fc 2**/Sc Dugny du 26/2/22
U11 Coupe **Tremblay Fc**/Usm Gagny du 26/2/22
Anciens D2 C **As Ziri**/Portugais Noisy le Grand du 27/2/22
Super Vétérans Poule A **Montfermeil Fc**/St Denis Us du 27/2/22
Futsal D2 A **Almaty Bobigny Futsal 2**/Red Star Fc du 26/2/22
Futsal Coupe Féminines **Atlético Bagnolet**/Almaty Bobigny Futsal du 26/2/22
Futsal Coupe Féminines **Drancy Futsal**/Aulnay Futsal du 26/2/2

2è demande

U16 District Cup **VILLEMOMBLE SPORTS 2**/Fc Livry Gargan 2 du 20/2/22
U15 F Poule A **PIERREFITTE FC**/Tremblay Fc du 19/2/22
U13 F Poule C **FC 93 BOBIGNY**/Csl Aulnay du 19/2/22
U11 Critérium **RED STAR FC**/Flamboyants de Villepinte (équipes 1-2) du 19/2/22
U11 Critérium **NEUILLY PLAISANCE SPORTS**/St Denis Us (équipe 1) du 19/2/22
U11 Critérium **FA LE RAINCY**/Af Epinay (équipe3) du 19/2/22

3è et dernière demande

U18 F **STADE DE L'EST**/Ja Drancy du 12/2/22
U13 F Poule A **PIERREFITTE FC**/Ab St Denis du 12/2/22
U13 F Poule B **STADE DE L'EST**/Villemomble Sports du 12/2/22
U13 F Poule C **AS BONDY**/Epp Gervaisienne du 12/2/22

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Matches perdus par pénalité

U15 F Poule A ***CSL AULNAY***/Montreuil Fc du 5/2/22
U13 Critérium ***CS VILLETANEUSE***/Csl Aulnay (équipes 1-2-3) du 5/2/22
U13 Critérium ***CSM ILE ST DENIS***/Fa Le Raincy (équipe 3) du 5/2/22
U13 Critérium ***ASS NOISEENNE***/As Jeunesse Aubervilliers (équipes 1-2) du 5/2/22
U13 Critérium ***VILLEMOMBLE SPORTS***/Sfc Neuilly (équipe 1) du 5/2/22
U13 F Poule B ***SEVRAN FC***/Montreuil Fc du 5/2/22
U13 F Poule ***CSFC NEUILLY***/Csl Aulnay du 5/2/22
U11 Critérium ***OL PANTIN***/Fc Aulnay (équipes 1-2-3-4)du 5/2/22
U11 Critérium ***FC LES LILAS***/Ca Romainville (équipe 4) du 5/2/22
U11 Critérium ***FA LE RAINCY***/Montfermeil Fc (équipes 1-2) du 5/2/22
U11 Critérium ***UF CLICHOIS***/Vaujours Fc (équipe 1) du 5/2/22
U11 Critérium ***NEUILLY PLAISANCE SPORTS***/Af Epinay (équipes 3-4) du 5/2/22
U18 Futsal *OFFICE MUNICIPAL AUBERVILLIERS*/Almaty Bobigny Futsal du 3/2/22
U18 Futsal ***ALMATY BOBIGNY FUTSAL***/Sport Ethique Livry du 5/2/22

***

FEUILLES DE MATCHES INFORMATISEES (FMI) NON UTILISEES

. En cas de 1ère non-utilisation : avertissement,
. En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club)
: amende fixée à l'annexe2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,
. En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
Même en cas de tablette défectueuse ou de bug informatique, le club recevant est dans l'obligation de montrer la tablette à son adversaire pour preuve de bonne foi sous peine de sanctions.

Rappel *: Les équipes n'ayant pas pu utiliser la FMI ont obligation de transmettre un e-mail d'explications dans les 48 heures suivant la rencontre, qu'elles soient responsables ou pas. Les clubs* ***en gras*** *sont sanctionnés.*

Avertissement

U11 Coupe **Montfermeil Fc**/Stade de l'Est du 23/2/22 : Pas d'internet dans le quartier: motif non recevable

Amende - 100 euros

Néant

Match perdu par pénalité

Néant

Les Clubs rencontrant des problèmes de tout ordre avec la FMI peuvent être reçus par la Commission sur demande via la boite officielle du club.

***

Fin de la réunion à 19h40

FOOT 93 EST LE JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL DU DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Mme. Marina SAUVAGE

RÉDACTION

Mme. Jade EL MKELLEB

PERMANENTS

DIRECTRICE ADMINISTRATIVE :	Mme. Marina SAUVAGE
RESPONSABLE COMPÉTITIONS :	M. Eric TEURNIER
COMPTABILITÉ :	Mme. Margaux BOURY

Mail : secretariat@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

TECHNIQUE :	M. Marc MATHIEU
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DAP :	M. Jérémy MAYTRAUD
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL :	M. Christophe MORO

Mail : technique@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL
65-75 AVENUE JEAN MERMOZ, 93120 LA COURNEUVE